



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 23 mars 2022

PV 1-2022

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité. Avec la levée des restrictions sanitaires, il se dit heureux de pouvoir réintégrer la buvette de la Grande Salle pour y tenir à nouveau les réunions officielles du Conseil communal.

Préalablement à la séance, la Municipalité a convié la population du village à une présentation du projet de gravière par le bureau Impact-Concept SA et le groupe Orllati.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

39 membres présents, 6 membres absents excusés.

Note : à relever que M. Mario Ferrari a fait parvenir sa démission, avec effet immédiat, avant la séance ; il est donc compris dans les membres absents excusés (voir point 4).

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 28 février 2022. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipal, procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 et annexes y relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Sans objection de la part de l'assemblée, le Président considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

2. PRÉSENTATION DU POSTE DE GENDARMERIE D'ECHALLENS

L'adjudant Marc Gebhard et le sergent Christian Lovis, répondants pour Vufflens-la-Ville, ont présenté les activités du poste de gendarmerie d'Echallens.

Pour des questions de confidentialité, nous n'avons pas reçu l'autorisation de la Police cantonale de déposer le fichier PowerPoint de cette présentation sur l'Intranet du Conseil.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 est accepté à la large majorité moins 1 abstention.

M. Hervé Bandini adresse ses sincères remerciements à Mme Noémie Girard pour le travail effectué.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Hervé Bandini adresse ses félicitations et ses remerciements au Bureau électoral pour le dépouillement des élections cantonales du 20 mars 2022 où l'efficacité et la bonne-humeur ont régné. L'équipe habituelle a été renforcée par quatre étudiantes, Emma Jaquier, Océane Lüscher, Marine Savoy et Malika Vienet, qui sont également vivement remerciées.

La prochaine échéance pour le Bureau est celle du 2^e tour de l'élection au Conseil d'Etat, le 10 avril 2022.

Par ailleurs, le Président fait part de la démission du Conseil communal, avec effet immédiat, de M. Mario Ferrari, lequel a adressé un courrier daté du 10 mars 2022. Son remplacement est prévu pour la séance de juin, le prochain des « viennent ensuite », M. Cédric Boss, sera en effet contacté rapidement.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Personnel communal

Depuis le 1^{er} février, nous avons le plaisir d'accueillir Maud Lannaz qui effectue un stage de quatre mois à 30% au sein de l'Administration communale. Cette dernière nous donne entière satisfaction notamment dans l'aide et le soutien qu'elle apporte à notre personnel administratif.

Dans le but de moderniser le journal local, nous lui avons demandé de nous proposer un nouveau format ainsi que de nouvelles idées. Vous pourrez donc apprécier son travail dès la mi-avril. Nous espérons que vous apprécierez ce coup de frais autant que nous.

Visite du Préfet

Comme chaque année, nous avons reçu pour la visite de contrôle effectuée par M. Dessauges, Préfet du district. Cette visite a eu lieu le 18 janvier 2022 et s'est fort bien déroulée en remplissant à satisfaction tous les critères demandés.

Tour de Romandie

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le 23 avril 2023, le départ de la dernière étape du tour de Romandie aura lieu à Vufflens-la-Ville. Nous nous réjouissons de cette opportunité et notamment de la manifestation qui va accompagner ce départ.

Dans l'optique d'avoir un départ festif, les sociétés locales et avoisinantes seront sollicitées pour mettre de l'ambiance et pour, nous en sommes certains, nous faire passer un agréable moment.

Plan énergie et climat communal

Lors de la dernière séance du Conseil communal, je vous avais fait part que nous avons approché un bureau d'ingénieurs pour nous soutenir dans cette tâche.

C'est donc avec enthousiasme que je vous annonce que le bureau Impact-Concept a été mandaté pour nous accompagner dans le processus d'élaboration de ce plan d'énergie et de climat communal. Nous pourrions donc revenir prochainement vers vous avec des propositions concrètes à valider.

Zone industrielle

Après avoir discuté avec M. Hervé Bandini, Président du Conseil communal, il a été décidé qu'une commission de surveillance pour les deux ou trois derniers projets de la Zone serait utile. Elle sera donc composée de trois Municipaux, du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e) du Conseil communal. De ce fait, tant le législatif que l'exécutif sont représentés et communiqueront annuellement sur les projets en cours.

Cette commission se tient à disposition des citoyens et citoyennes qui souhaitent recevoir des informations complémentaires ou qui ont des questions.

Conseil d'Administration des TL

Je vous informe avoir été nommé au sein du Conseil d'administration des TL pour représenter la région Nord pour la législature.

Préavis à venir

Lors de la séance de juin, la Municipalité souhaite vous présenter les préavis suivants :

- Aménagements complémentaires pour le bâtiment polyvalent du Marteley
- Rapport de gestion et comptes 2021
- Crédit d'étude pour la réfection des chemins AF (améliorations foncières).

M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

Nous avons déploré une fuite d'eau sur la conduite au Nord du chemin du Calamottet. Celle-ci, révélée par un micro, a pu être très rapidement réparée. En effet, l'entreprise de génie civil Frutiger étant sur place, la fouille a pu être réalisée tout de suite et la pièce défectueuse remplacée par notre concessionnaire.

Malgré un suivi optimal, nos pertes d'eau, d'octobre 2020 à octobre 2021, ont atteint 13,9 %. Nous avons acheté 82'210 m³ d'eau et en avons vendu 70'800 à nos abonnés. La différence comprend les pertes d'eau dues à trois fuites, dont deux sur conduites privées et aux différences liées aux compteurs privés et à ceux mesurant le volume d'eau acheté. Pour rappel, la fluctuation usuelle tolérée de telles installations est de l'ordre de plus ou moins 5 %. Bien que, situation sanitaire oblige, les habitants soient restés plus souvent à la maison, les ventes d'eau 2021 de l'EIEVMV ont été de 10 % inférieures à celles record de 2020. L'été particulièrement pluvieux n'y est pas étranger.

Chantiers rue de la Poste puis Grand-Rue

Bien que les surprises relatives à l'emplacement réel des canalisations, conduites et services ne nous soient pas épargnées, le chantier de la rue de la Poste est terminé alors que celui de la Grand-Rue se déroule bien. La météo d'une part, mais aussi la fermeture de la Grand-Rue, permettent un bon avancement des travaux.

Stationnement longue durée

Il ne suffit pas de poser des signaux limitant la durée de stationnement il est nécessaire d'effectuer des contrôles. Actuellement trois personnes de la Municipalité et nos deux employés ont suivis le cours adéquat et sont habilités à effectuer les contrôles et à verbaliser. Durant deux mois, des mises en garde ont été posées sur les pare-brise puis, contrairement au riz « Uncle Ben's » qui ne colle jamais, nous avons dû commencer à coller.

Mobilité

La Municipalité a écrit aux CFF pour se plaindre de la procédure actuelle, qui veut que les trains en direction de Lausanne ne s'arrêtent plus à Vufflens-la-Ville et ceci durant plus d'un mois. Cette situation contraint les usagers à prendre un train jusqu'à Cossonay-Penthalaz et changer de train pour Lausanne. Lors de retards des trains en provenance de Lausanne, la correspondance n'est pas assurée.

Cours d'eau

Un projet d'aménagement piscicole et renaturation de la Venoge entre le Moulinet et le Moulin d'Amour a été mis à l'enquête en mai et juin 2021. Le lit de la Venoge sera déplacé légèrement côté Gollion et un seuil, difficilement franchissable des poissons, sera corrigé. Les travaux sont prévus cet été. Une nouvelle mise à l'enquête aura également lieu cet été pour corriger un autre seuil quasi infranchissable des poissons au lieu-dit « Zone alluviale la Lovateire ». C'est sous cette construction en béton, laquelle provoque une chute, que transite la conduite d'eaux usées de l'AIEV, qui récolte nos EU et celles de Mex pour les acheminer à la STEP. Cette canalisation n'est pas impactée par le projet.

Mise de bois 2022 aura lieu samedi 23 avril à 10h.30

Rendez-vous en Lovateire, soit au bas du chemin des Bois, à droite avant d'entrer en forêt. Environ 60 stères de hêtre et de chêne seront misés.

Au terme de la mise, le verre de l'amitié sera offert par la Commune.

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Cantine Pic & Croc

Le 28 février a vu le retour de la responsable cantine Mme Gysler, désormais Mme Chanel suite à son mariage tout récent. Nous lui adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur.

Nous avons pris ce même jour congé de sa remplaçante Mme Gonçalo Pereira Lisete qui a géré la cantine Pic & Croc durant 6 mois et nous la remercions vivement pour l'excellent travail accompli et son implication dans la vie de notre cantine scolaire.

Fin d'année 2021 l'ensemble des auxiliaires ont suivi un cours de formation continue animé par le PEP (partenaire enfance et pédagogie) sur le thème « Autorité, règles et limites ; quels sont nos outils ». La responsable cantine remplaçante a, quant à elle, suivi un cours de 1ers secours chez les enfants d'une journée organisée par Firstmed.

Comme l'an passé, le nombre de places disponibles à l'UAPE les Lionceaux est très limité, la Cantine Pic & Croc renouvelle donc sa proposition d'ouverture des créneaux des lundi et/ou mardi de 14h à 15h30 pour les élèves de 1P dès la rentrée scolaire 2022-2023. Un nombre minimum d'inscriptions de 4 enfants par jour est nécessaire pour l'ouverture de ces créneaux. Dès à présent et jusqu'au 30 mai 2022, les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'un de ces accueils de l'après-midi peuvent se faire connaître auprès du bureau communal.

Ecole

La semaine du 21 au 25 mars, les enseignantes du collège de Vufflens-la-Ville organisent un Coup de Balai avec leurs élèves en parallèle avec le Coup de Balai de la commune du 26 mars. Les itinéraires ont été étudiés et répartis afin que l'ensemble du territoire communal soit « nettoyé ».

Asivenoge

Le Codir a décidé de donner mandat à M. Vallat en tant qu'AMO (assistant à maître d'ouvrage) afin de le seconder dans le projet d'extension du collège du Cheminet.

Manifestations

Depuis 2009, les Verly's et leur petite équipe ont eu à cœur d'organiser à dix reprises des soirées théâtrales à Vufflens-la-Ville. Le 20 novembre 2021, le rideau s'est refermé et le comité a tiré sa révérence. En remerciement de leur dévouement et pour toutes ces années de rire et d'émotion, la Municipalité a tenu à offrir à Jean-Pierre et Monique Verly un bon afin qu'ils puissent profiter d'un bon repas à notre auberge communale du Marteley. Nous leur souhaitons le meilleur pour l'avenir et espérons vivement que des personnes seront intéressées à reprendre le flambeau afin que ces soirées théâtres fort sympathiques perdurent.

Le comité de la jeunesse de Vufflens-la-Ville souhaite également se retirer après 6 années de bons et loyaux services. Ils sont donc à la recherche de personnes de plus de 16 ans susceptibles de reprendre les rênes du comité. Une annonce à ce sujet se trouve dans ce BIOV, n'hésitez donc pas à vous manifester.

Après deux ans de pandémie nous ayant privé de toutes réjouissances, la société de gym de Vufflens-la-Ville et l'harmonie du Pontet peuvent enfin organiser leurs soirées annuelles, respectivement les 2 et 9 avril 2022.

Jubilés

Le 3 mars, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme Claire-Lise et M. Bernard Delémont pour leur présenter tous leurs vœux pour leurs noces d'or.

Cours BLS

Durant trois samedis du mois de janvier 2022, le SDIS Région Venoge a animé les cours refresh BLS pour les habitants de Vufflens-la-Ville. Sur les 32 personnes ayant suivi les cours de formation de base et 2019 et 2020, 14 ont ainsi pu renouveler leur attestation et leur inscription en tant que first responders.

De nouvelles dates seront agendées et communiquées dès que possible afin que les personnes n'ayant pu être présentes lors de ces sessions de janvier puissent suivre ces cours de refresh.

MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Cybersécurité

Une charte a été rédigée afin de sensibiliser les utilisateurs autorisés à se servir des équipements informatiques de l'administration communale. Elle définit des règles concernant l'accès aux ressources informatiques afin de protéger les données de la Commune.

Cette charte a été signée par tous les membres de la Municipalité et par tous les collaborateurs.trices ou stagiaires. Avant cela, une petite formation leur avait été donnée pour souligner l'importance d'adopter un comportement responsable. Tous ont apprécié cette démarche qui a permis un échange constructif.

D'autre part, à la demande du Comité de gestion, une visite du Datacenter est prévue en fin de semaine. Nous aurons ainsi l'opportunité de mieux comprendre quelles sont les données stockées chez notre hébergeur et les moyens qu'ils déploient pour nous protéger.

Coup de Balai

C'est parti ! Notre traditionnel Coup de Balai a débuté aujourd'hui avec la collaboration des maîtresses et des écoliers du village qui ont nettoyés les alentours sous un beau soleil. La météo s'annonce tout aussi belle pour samedi où nous accueillerons plus de 36 adultes et 23 enfants. Nous nous réjouissons de cette matinée ainsi que du repas qui suivra. Il permet toujours de partager un bon moment de convivialité.

De plus, vous avez certainement constaté que nous participons à l'action « sac de compost » lancée il y a quelques temps déjà par l'entreprise Ecorecyclage et qui propose du compost issu exclusivement des matières organiques. Cette démarche représentant une action en faveur de l'environnement nous paraissait importante. Les sacs seront remis aux personnes qui les ont commandés le même jour que le Coup de Balai.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Toilettes publiques

Après deux ans de fermeture dû à la pandémie, les toilettes publiques de la Seringue sont enfin réouvertes.

En ce qui concerne celles de la Grande Salle, cela attendra encore un peu. En effet, il y a encore des aménagements à effectuer avant de pouvoir les ouvrir.

Route

Récemment, une demande de prolongement de la zone 30km/h depuis le restaurant le Marteley jusqu'au carrefour du Moulinet nous est parvenue afin de réduire la vitesse au niveau du nouvel arrêt de bus TL. Cette demande n'a pas été acceptée par le Canton. Toutefois, un comptage des véhicules va être effectué par la DGMR.

Divers

Notre employé communal a profité de l'hiver pour poncer et repeindre dix bancs du village.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2022 : « RÉFECTION BITUMEUSE TOTALE DU PRÉAU SCOLAIRE AINSI QUE DE L'ALLÉE DU CIMETIÈRE »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission, composée de M. Alain Vienet, Président, de Mme Alienor Llona et M. Patrik Wicht, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 19 mars 2022.

Le rapport est lu par M. Alain Vienet, Président.

La parole est donnée à Mme Fanny Falconnet, Présidente de la COFIN, qui souligne que la demande d'examen du préavis a été reçue tardivement et que le délai trop court n'a pas permis à la COFIN de se prononcer sur les aspects financiers de cet objet. Elle prie le Bureau d'adresser dorénavant une copie du courrier envoyé à la commission ad hoc. Le Président prend bonne note de cette remarque et remercie Mme Falconnet. En cas de consultation de la COFIN, la tâche de la convoquer revient effectivement au Bureau et ne doit pas être laissée aux soins de la commission ad hoc.

Discussion

- M. Samuel Berthoud demande si, dans le cas prévu de ce préavis, l'intervention de la COFIN est réellement justifiée étant donné qu'il s'agit de la trésorerie courante. Ce n'est, en effet, ni une dépense extrabudgétaire, ni un emprunt, ni un investissement et ce n'est pas non plus le budget.
- M. Hervé Bandini, Président, prend acte de la remarque et reconnaît que le Conseiller a raison. La difficulté réside dans le fait de déterminer jusqu'où aller dans la transparence et la sollicitation des commissions. Il ajoute qu'il s'agit d'un préfinancement par la Commune qui sera remboursé par l'ASIVENOGÉ à un taux d'intérêt intéressant. Le Président estime toutefois que cela ne devrait pas empêcher le Conseil de se déterminer sur ledit préavis.
- M. Guillaume de Buren se pose la question de la problématique des îlots de chaleur et des canicules, qui ont désormais lieu tous les deux ans : a-t-on par conséquent imaginé un revêtement clair pour la cour d'école ? Deuxièmement, il y a eu, par le passé, un préavis concernant le réaménagement devant l'école, l'installation d'un parking, la création d'une rampe pour accès handicapés à l'UAPE, l'arrêt de bus, etc., comment ces aménagements sont-ils coordonnés ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond que la Municipalité s'est concentrée, pour ce préavis, uniquement sur la cour d'école. Quant à la question d'un revêtement clair, l'entreprise qui a été contactée ne l'a pas proposé. Il souligne que le goudron est la solution la moins onéreuse.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, tient tout d'abord à remercier la Commission pour son pragmatisme et ses remarques ciblées, comme l'idée d'un passage caméra dans les conduites pour faire le point sur leur état. Une étude a donc été faite entre-temps qui a révélé qu'il n'y a pas de problème avec les arrivées d'eau ; un passage caméra est néanmoins prévu la semaine suivante pour l'un des passages de conduites, mais qui ne devrait pas non plus s'avérer problématique. Il y a peu de canalisations aux endroits où les soubassements seront rénovés. Quant à la possibilité de planter un arbre auprès de la table extérieure, la Municipalité y est favorable, l'idée étant de reprendre le même concept que celui de la place de jeux du Marteley. Pour revenir à la très bonne question des îlots de chaleur, elle sera assurément discutée avec le mandataire afin de savoir s'il est envisageable de poser un revêtement clair. Cependant, l'accès bus, la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, etc., sont de tout autres projets avec une configuration différente. M. le Syndic rappelle qu'une rampe pour les handicapés a été créée sur la route de Bovon pour faciliter l'accès au bus des usagers.

- M. Guillaume de Buren a le souvenir qu'une rampe d'accès devait être aménagée pour rentrer dans l'UAPE, qu'il s'agissait là d'une norme obligatoire.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que non, qu'elle n'a pas été pensée dans le projet.
- Mme Fanny Falconnet dit avoir des interrogations qui vont dans le sens de l'intervention de M. de Buren. Selon elle, un préau scolaire a pour vocation le jeu, le mouvement et doit être un espace de qualité, de convivialité. Elle se dit très étonnée qu'à l'heure d'aujourd'hui, entre les îlots de chaleur et les urgences climatique et de biodiversité, que la Commune ne soit pas capable de désimperméabiliser le préau scolaire. Sachant qu'en plus on pourrait utiliser du gravier de La Sarraz qui coûte la moitié moins cher. Elle est consciente que la problématique sera l'entretien et le nettoyage des locaux parce que le gravier peut salir les couloirs ; mais des solutions existent dans ce genre de cas, comme la pose d'une bande d'un mètre de bitume juste avant l'entrée dans l'école, permettant ainsi au gravier de se décharger. La Conseillère avoue être agacée qu'on puisse encore présenter des projets qui ne sont pas en phase avec les enjeux climatiques d'aujourd'hui. Car, de mai à juin, les enfants vont « cuire » dans la cour d'école. C'est une réalité et elle peine à comprendre pourquoi on prévoit de bitumer après avoir justement ôté l'ancien enrobé bitumeux.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, plaisante en disant que la Municipalité a souhaité garder son concierge qui aurait démissionné si le choix s'était porté sur du gravier pour la cour d'école. Et comme qu'il est difficile de trouver du bon personnel...
- Mme Fanny Falconnet déclare qu'elle ne peut pas entendre que l'exclusion du choix du gravier passe par l'endommagement de l'intérieur du collège. Dans beaucoup de villes et de communes, chaque fois qu'il faut réfectionner un préau scolaire, il est possible de réaliser des aménagements favorables pour la nature. Cela soutient également le plan d'étude romand qui comprend l'enseignement des objectifs d'environnement et permet aux enseignants de sortir dans des espaces conviviaux. La Conseillère est donc très étonnée qu'il n'y ait pas de possibilités de faire autrement.
- M. Alain Vienet souligne qu'il s'agit d'une réflexion qui a été menée au sein de la Commission. Si la zone bitumée paraît grande, la zone verte l'est aussi, même si, effectivement, les proportions ne sont pas du 50/50. Il reconnaît toutefois que le goudron reste du goudron...
- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, clôt la discussion et procède au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 1/2022 du 7 février 2022 ;
- Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 130'000.00, destiné à la réfection bitumeuse intégrale du préau scolaire ;
2. d'autoriser le financement du préau scolaire par la trésorerie courante ;
3. d'amortir l'investissement par un loyer à l'ASIVenoge sur 10 ans : amortissement reporté aux comptes de l'ASIVenoge ainsi qu'un intérêt au taux de référence hypothécaire en cours ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 46'000.00, destiné à la réfection bitumeuse complète de l'allée du cimetière ;
5. d'autoriser le financement du revêtement bitumeux de l'allée du cimetière par la trésorerie courante, dont l'amortissement se fera sur les comptes de l'exercice 2022.

Le préavis n° 1/2022 est accepté à la majorité par 23 voix pour, 7 voix contre et 8 abstentions.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Jacques Pilet souhaiterait, en premier lieu, des précisions concernant le refus du Canton de la zone 30 sur la route de Bovon. Sa deuxième question est en relation avec la présentation préalable à la séance du Conseil sur le projet de la gravière : la Municipalité connaît-elle la raison des drainages qui ont lieu près de la Venoge, du côté de la STEP de Penthaz ? Pourquoi creuser à nouveau ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond que, selon le Canton, le tronçon route de Bovon/route du Moulinet ne remplit pas les conditions d'une zone 30, car la route est construite d'un seul côté avec des champs de l'autre. Il est cependant prévu qu'un comptage de la vitesse des véhicules soit effectué prochainement.
- M. Jacques Pilet souligne qu'il faudrait préciser au Canton que la Commune possède maintenant un arrêt de bus sur cette route et que des personnes de tout âge y transitent à pied sur le trottoir. C'est incompréhensible, car Grand-Vigne est passée en zone 30 et elle n'est pourtant construite que d'un côté.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que la Municipalité n'a pas abandonné l'idée du 30km/h dans cette zone. Raison pour laquelle il faut passer par l'étape du comptage de la vitesse des automobilistes. Il rappelle que, lors de la création de l'arrêt de bus, le passage piétons proposé par la Commune avait été refusé. Ainsi, la logique de la zone 30 s'était imposée, depuis la croisée de la route de Bovon jusqu'au Marteley avec l'inclusion d'un bout du Moulinet. C'est malheureusement toujours très compliqué avec le Canton. Il faut donc procéder étape par étape : comptage de la vitesse par la DGMR, rapport, reprise de contact avec le Canton et suivi.
- Mme Alexandra Rohrer demande si la Municipalité a présenté l'argument de la sécurité routière sur le chemin de l'école en précisant que les parents sont invités à se parquer à la Grande Salle pour accompagner leurs enfants jusqu'à l'école à pied.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le lui confirme.
- Mme Alexandra Rohrer s'étonne que le fait que ce sont des enfants qui sortent du bus ne soit pas davantage pris en compte. Elle plaisante (à moitié) en disant qu'elle passera plusieurs fois avec sa voiture...
- Pour revenir à sa deuxième question, M. Jacques Pilet précise que les drainages effectués sont localisés depuis le talus du côté de Penthaz jusque dans le ruisseau, en empruntant le chemin pédestre qui va de l'ancienne décharge jusqu'à la STEP de Penthaz.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme que ces drainages ont lieu sur Penthaz, vers l'ancienne décharge En Colliare. La Municipalité se renseignera auprès de Penthaz, car une séance Venoge est prévue prochainement. Une réponse sera donnée au prochain Conseil.
- M. Patrick Vigouret s'adresse à M. le Syndic qui avait annoncé, lors de la dernière séance du Conseil, qu'une réponse serait donnée en mars suite au rapport de l'ex-Commission des nuisances. Ce qui, à sa connaissance, n'a pas été fait.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui confirme que cela a été dit dans ses communications lorsqu'il a parlé qu'une commission de surveillance pour les deux ou trois derniers projets de la Zone serait utile.
- M. Patrick Vigouret n'avait pas compris qu'il s'agissait de la même commission étant donné que l'appellation est différente. Il rappelle que M. le Syndic avait pris acte que les membres de l'ex-Commission des nuisances se tenaient à disposition de la Municipalité. Est-ce que le projet de la gravière ne serait pas justement l'occasion d'activer cette commission ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, en prend note, tout en précisant qu'il n'y a, pour le moment, rien à « activer ».
- M. Patrick Vigouret lui demande si la Municipalité en prend note ou le fera.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que la Commune n'en est pas là dans ses discussions avec Orllati. Le projet n'étant pas encore parti au Canton, il n'est pas ficelé. Le but de la présentation du

projet de la gravière au Moulin d'Amour était d'avoir une discussion ouverte avec la population et le Conseil communal, de prendre la température, avant d'arriver avec une proposition aboutie.

- Concernant le futur préavis pour la ZUP en Marteley, M. Yves Trottet encourage la Municipalité à y associer la population, à l'instar de l'avant-projet pour la gravière. Il souhaite s'assurer que la Municipalité ne se présente pas devant le Conseil avec un préavis à adopter, en étant pris par le temps. A ses yeux, il est nécessaire d'associer la population ainsi les membres du Conseil à une vraie réflexion sur cette zone d'utilité publique, qui est déjà très fréquentée et dont l'existence réjouit chacun. Il rappelle d'ailleurs qu'un concours d'idées avait été proposé pour la Salle de sports, ce dont il faudrait s'inspirer. En effet, le Conseiller ne souhaite pas se retrouver face à une situation où la pression du temps et un crédit qui « tombe », comme dans le cas du tennis, n'avaient pas permis autre chose que l'acceptation – ou le rejet – du préavis.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le remercie pour cette bonne réflexion. L'aménagement de la ZUP étant compris, à ce stade, dans le plan des investissements, cela signifie qu'il faudra un certain temps pour que la Municipalité puisse présenter un projet et proposer une réflexion au niveau communal et du village. Une entreprise a été mandatée afin d'étudier la faisabilité du programme souhaité pour les bâtiments dans cette zone. Les lois ayant changé, la vis ayant été serrée par le Canton, il faut se montrer prudent pour ne pas faire des allers-retours inutiles. A titre informatif, la Municipalité a prévu de rencontrer l'entreprise le 29 mars 2022 pour pouvoir poser le cadre. Une fois que des premières bases solides seront posées, la Municipalité pourra se présenter devant le Conseil avec un projet. M. le Syndic le réaffirme cependant, plus il y a de paires d'yeux, mieux c'est.
- M. René Parrat souhaite suivre la pensée de M. Trottet. En 2015, il rappelle avoir déposé un postulat au sujet du développement de cette zone dans lequel il faisait référence aux contraintes liées au temps qu'il y a dans une zone d'utilité publique ; notamment l'une d'entre elles qui risque de poser un problème pratique : le plan directeur localisé lié au Marteley datant du 28 août 2000. Selon son expérience, il est fort vraisemblable que la Municipalité se trouve dans une impasse, parce qu'elle ne pourra pas se baser sur ce plan juridique pour des constructions futures. En effet, la durée de vie d'un plan d'affectation est d'une dizaine d'années environ, de même que pour la réglementation communale interne. M. Parrat cite le cas d'une commune qui a dû créer un plan d'affectation communal pour autoriser la construction d'un EMS dans une zone d'utilité publique. Ce qui l'amène à une autre réflexion allant dans le sens de son postulat déposé sept ans plus tôt : on se retrouve dans le même cas de figure avec la budgétisation, aujourd'hui, d'une prestation nommée « Etude de faisabilité ». Ce dont on s'aperçoit en pratique, c'est que le temps où la Municipalité se présentait avec un projet ficelé est révolu. C'était d'ailleurs le sens de son intervention à l'époque : il est fondamental d'associer la population à ce débat de départ. Comme son collègue, le Conseiller aimerait encourager la Municipalité à prendre conscience que, dans ce domaine, la méthode a changé. Il en veut pour preuve une commune urbaine qu'il connaît où la dimension du terrain est pratiquement la même que Vufflens-la-Ville, avec néanmoins beaucoup plus d'habitants ; dans cette commune, la Municipalité s'est décidée à ouvrir ses idées à la population et à entreprendre des démarches avec elle. M. Parrat croit comprendre que la Municipalité de Vufflens-la-Ville est sur ce chemin-là, qu'il encourage à poursuivre afin de ne pas présenter un projet fini. Ce serait dans la ligne de sa vision personnelle pour développer harmonieusement une vaste zone à bâtir pour arriver, de concert avec la population, à un très bon résultat dans le temps.
- M. Michel Equey s'étonne de la présence d'un dépôt-vente de voitures dans la zone industrielle, qui ne « colle » pas avec la zone. Sa deuxième question porte sur l'avancement des démarches pour le futur P+R.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme qu'il s'agit d'un problème et qu'un tel dépôt-vente de voitures n'a rien à faire dans la ZI. La Municipalité a dénoncé le cas auprès du Canton, qui a donné un délai raisonnable pour ôter les voitures, délai qui n'a pas été respecté. Le cas a donc été dénoncé à nouveau. Le propriétaire étant en procédure contre son locataire, la Municipalité attend le jugement.

- Concernant le P+R, M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, informe qu'il y a de nombreux points d'interrogation par rapport à l'utilisation éventuelle de la parcelle communale n° 1212. Il n'y a pas eu de nouvelles récentes, mais le P+R sera localisé en fonction de l'endroit où la gare Vufflens-la-Ville sera placée dans le futur. A l'horizon 2026-2028, la gare sera remise aux normes pour être conforme à la LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés) et devra être située en ligne droite, alors qu'elle est actuellement dans une courbe. C'est un très gros problème pour les CFF que de déterminer où sera située la future gare Vufflens-la-Ville.
- Concernant le postulat PECC qui porte son nom dans les communications officielles, M. Samuel Berthoud explique que certains habitants s'adressent à lui pour quelques points d'information. Il transmet donc à la Municipalité une information reçue de l'un des voisins de la Grande Salle selon lequel les lumières restent allumées trop longtemps, ce qui génère de la pollution lumineuse en plus de la perte énergétique. Par ailleurs, M. Berthoud rebondit sur son intervention lors du préavis par rapport à la COFIN : sachant qu'une commission sera bientôt nommée pour analyser le fonctionnement COGEST/COFIN et leurs attributions, il estime qu'il vaudrait la peine que cette question de l'attribution « supplémentaire » de la COFIN figure sur la feuille de route de la future commission ad hoc.
- M. Hervé Bandini, Président, en prend bonne note.
- Mme Alexandra Rohrer aimerait savoir si l'emplacement dédié au covoiturage à la sortie de l'autoroute à Cossonay appartient à Sullens ou est partagé par les communes des alentours. Elle déplore en effet qu'un très grand nombre de camionnettes d'entreprise, comme DHL, y stationnent et qu'il n'y ait par conséquent jamais de places libres pour les utilisateurs désireux de pratiquer le covoiturage. La Conseillère prie la Municipalité de se renseigner auprès de la commune de Sullens.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, confirme que le sujet est connu et identifié par les autorités de Sullens. Il est en effet prévu que la Gendarmerie fasse installer une barre à hauteur pour empêcher les véhicules de livraison d'entrer.
- M. Patrick Vigouret, revient sur l'avant-projet relatif à la gravière. En mai 2013, lors de la première présentation et suite à la question d'un intervenant, il avait été précisé qu'une mise à l'enquête était possible. Pourquoi le choix s'est-il donc porté sur le groupe Orllati ? Si une telle procédure était possible, elle pourrait en effet être intéressante, en favorisant davantage de gains pour la Commune d'une part, et, d'autre part, en étant une preuve de transparence. Le Conseiller déclare n'avoir rien à reprocher à Orllati, mais il faut bien reconnaître que ce groupe fait tout. En plus des nombreux terrains déjà en sa possession, Orllati a déclaré, en fin de présentation, être en pourparlers pour l'achat de terrains privés. D'ailleurs, sur le plan que l'entreprise a présenté, la parcelle Orllati, près de la ligne des chemins de fer, ne figurait pas dessus (zone en rouge).
- M. Olivier Duperrut, Syndic, entend bien la problématique de la mise au concours. Il souligne toutefois qu'Orllati a cadencé le projet en achetant du terrain pour réaliser l'entrée ou la sortie de la gravière afin de se rendre sur la RC 177.
- M. Patrick Vigouret souligne qu'il parle d'une autre parcelle. Orllati en a aussi une autre.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autre parcelle Orllati sur la Commune.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, rappelle, qu'en 2013, la question avait effectivement été posée par M. Joseph Vanderweckene qui avait souhaité que la Municipalité ne parte pas avec la première offre venue – ce dont il a été tenu compte. A l'heure actuelle, la Municipalité dispose d'un projet de convention avec Orllati, dont beaucoup de conditions ont été négociées très âprement. Les propositions d'Orllati sont supérieures à ce que la Municipalité a entendu dans les enquêtes effectuées auprès d'autres communes qui disposent également d'une gravière. La proposition d'Orllati est très avantageuse par rapport à ce qui se paye ailleurs que chez nous. De plus, avec l'achat de la parcelle, il n'y aura manifestement qu'eux qui, un jour, pourront exploiter la gravière.

- M. Hervé Bandini, Président, précise qu'Orlati ne pourra cependant pas l'exploiter sans l'accord de la Commune.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, le confirme.
- M. René Parrat souligne que la Commune est propriétaire d'une surface de terrain de la gravière. Or M. le Syndic a déclaré que le Conseil communal serait saisi, le moment venu, d'un préavis à ce sujet. La question qui se pose donc est la suivante : s'agit-il de la compétence municipale pure ou la Municipalité entend-elle proposer au Conseil communal la constitution d'une servitude foncière en faveur de l'exploitant autorisé ? Au bénéfice d'une servitude foncière, la Commune donnerait un droit d'exploiter le sous-sol à un autre propriétaire foncier, qui pourrait s'appeler Orlati. Autrement, on pourrait se retrouver dans une situation un peu compliquée. Observons le scénario suivant : la Municipalité se disant que cela devient un peu compliqué, elle laisse aller la procédure normale d'enquête (études d'impacts, oppositions, etc.) et passe un contrat avec une entreprise sans établir de servitudes ; dans ce cas, le Conseil communal pourrait ne pas être saisi dans le projet. Il aimerait donc entendre M. le Syndic sur ces questions. M. Parrat souhaite également informer le Conseil et la population : lorsqu'on observe attentivement la gestion publique des décharges, on s'aperçoit que sur le site internet de l'Etat, Vufflens-la-Ville possède deux sites classés dans les sites contaminés. Le premier est classé prioritaire, en zone rouge : il s'agit du site à proximité de la ferme du Syndic et correspond à une zone à décontaminer. On peut donc qualifier qu'un assainissement sera nécessaire à un moment donné. Le second terrain est la décharge La Réverule, qui est un site à observer. On sait que, pour les sites à observer, la stratégie de l'époque voulait que l'on n'aille pas trop vite, car cela va coûter cher. On est donc dans une situation complexe : avec un point rouge d'une part qui nécessitera des travaux dans le futur, et, de l'autre, un point qu'on ne connaît pas encore tout à fait. M. Parrat souhaite donc que la Municipalité puisse renseigner le Conseil communal sur ces deux situations pour avoir une bonne vue d'ensemble de notre territoire. Quant au reste du projet, un entrepreneur, il entreprend... et la Commune devra faire avec !
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que la Municipalité n'a aucunement l'intention de passer en force et de ne rien demander au Conseil. Ce projet est compris dans le « pipeline » des préavis prévus et il sera évidemment soumis le moment venu. La volonté de la Municipalité est d'aller étape par étape, avec, en premier lieu, l'information et la prise de température auprès des citoyens.
- Au sujet des décharges polluées, M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, rappelle qu'en mai 2018, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat KCHF 2'256 pour financer l'assainissement d'anciennes décharges communales, de sites contaminés orphelins, de sites contaminés situés sur des parcelles dont le Canton est propriétaire ou dont la responsabilité lui incombe la surveillance ou de faire des investigations. Il a été accordé CHF 50'000.- à la décharge En Farraz pour la poursuite de la surveillance des lixiviats à l'amont et la qualité du ruisseau à l'aval ; La Réverule, quant à elle, a obtenu CHF 40'000.- pour la poursuite de la surveillance de l'arsenic émis par ce site.
- M. Guillaume de Buren invite la Commune à être particulièrement prudente avec toute convention signée ou promesse quelconque faite avec l'entreprise Orlati. Il évoque le cas, bien médiatisé, du Bois de Ballens où son homonyme et cousin a eu le malheur de signer une telle convention. Les évolutions de ce projet ont fait que cela ne s'est pas du tout passé comme cela avait été imaginé. M. de Buren rappelle que la valeur estimée de la gravière, selon les m³, est de l'ordre de 12 millions. Il faut donc impérativement que la Municipalité garde ce chiffre en tête lors des négociations.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le remercie pour cette remarque et souligne qu'aucune promesse n'a été signée à l'heure actuelle avec Orlati. Des démarches ont été entreprises avec cet entrepreneur pour avoir une base de discussion, étant donné qu'une convention avait déjà été discutée en 2013. La Municipalité a, cette fois, été encore plus dure en négociation dans les discussions.
- Mme Alexandra Rohrer recommande à la Commune de faire la visite de la gravière de Bettens.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, abonde dans ce sens en ajoutant qu'il faudrait que des représentants de la Municipalité et du Conseil communal aillent visiter ensemble le site de Bettens. Il rappelle que le groupe Orlati a déclaré, lors de la présentation, avoir l'intention d'organiser une telle visite.
- M. Hervé Bandini, Président, intervient en soulignant qu'il sera également intéressant d'en discuter avec les habitants et les autorités de Bettens.
- Comme en 2013, M. Joseph Vanderweckene rappelle qu'on ne traite jamais seul avec une personne sur des sujets aussi importants et variables dans le temps. Il faut connaître le marché pour fixer un prix. Car le fait de fixer un prix en se fiant à ce que notre interlocuteur va dire est plus que dangereux. Il conseille également de vérifier s'il n'y a pas une obligation de passer par les marchés publics. S'il attire l'attention de la Municipalité sur ce point, c'est que la question a été posée lors de la présentation et que la réponse a été très évasive...
- M. Hervé Bandini, Président, confirme que la question du marché public est très claire quand il s'agit de dépenser de l'argent, mais l'est effectivement beaucoup moins quand il s'agit d'en encaisser.
- M. Joseph Vanderweckene est tout-à-fait d'accord.
- M. Thierry Marchon a bien compris que le projet du P+R est suspendu le temps de définir la localisation de la gare. Toutefois la parcelle mise à disposition pour le P+R ne bouge pas par rapport à une future gare ; ce qui sous-entend que, soit les CFF ont l'intention de déplacer la gare hors de Vufflens-la-Ville, soit que le projet pourrait être construit quel que soit l'emplacement de la gare. Il s'étonne donc du report des discussions avec les CFF sur ce sujet.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu'il n'y a pas grand-chose de plus à dire à l'heure actuelle. Les CFF ne savent pas encore où la halte sera placée ; pour qu'elle soit conforme à la LHand, il faudra qu'elle le soit sur un tracé droit. Quant à la parcelle communale n° 1212, les CFF n'y montrent pas d'intérêt urgent. M. Gruaz sait que le Canton n'a pas accepté la proposition des CFF de déplacer la halte tel que cela a déjà été présenté. Les CFF sont à la recherche d'une autre solution.
- M. Thierry Marchon estime que cela sous-entend que la Commune ne fait aucune pression pour la création d'un P+R sur ce site.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, rétorque que le P+R à Vufflens-la-Ville est d'intérêt cantonal, qu'il s'agit donc d'un projet prioritaire. Des comptages ont été faits qui ont montré que, pour Vufflens, 75 places de parc seront nécessaires + 8-9 dans le futur. Mais aujourd'hui, les CFF se trouvent face à un véritable problème technique lié à la halte de la future gare. La Municipalité ne peut pas affirmer que ce que disent les CFF n'est pas la vérité. Vers qui faire pression ? Le Canton traite directement avec les associations pour le développement régional qui s'occupent des P+R – dans le cas de Vufflens-la-Ville, il s'agit de l'ARCAM ou l'ARGDV. M. le Syndic précise cependant que la Municipalité assiste à chaque séance et transmet les informations au fur et à mesure.

CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 15 juin 2022 à 20h.**

La séance est levée à 22h.